



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 septembre 2023 à 19h15

- Date de convocation : 05 septembre 2023

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

PRÉFECTURE DE L'EURE

20 SEP. 2023

ARRIVÉE

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

E. DESCHAMPS (pouvoir à C. GUION), S. VAUZOU (pouvoir à M-M. MAGNAUDEIX), M. WECKSTEIN (pouvoir à P. MAINGUY), C. INIGO (pouvoir à G. LE LAN-LE LUYER)

**DELIBERATION N° 32/2023 – PROJET AIRE DE LOISIRS – RÉALISATION DES RÉSEAUX
PRESTATION + VALIDATION DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du coût des travaux d'aménagement des réseaux rendus nécessaires dans le cadre de l'implantation sur la future Aire de Loisirs. Le chiffrage est communiqué par SIEGE27 :

- Extension électrique : 25 000 € TTC avec participation du SIEGE à hauteur de 60 % du HT soit 12 500 €.
- Création réseau Eaux Pluviales 40 000 € TTC avec participation du SIEGE à hauteur de 20 000 €.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation d'avoir recours à une assistance maîtrise d'ouvrage (AMO) pour assurer la coordination des projets déterminants la future Aire de Loisirs, la commune ne possédant ni les compétences, ni les moyens humains et matériels pour assumer cette responsabilité.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'opération
- Autorise M. le Maire à rechercher une assistance de maîtrise d'ouvrage.
- Autorise M. le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- Autorise M. le Maire à inscrire cette opération au budget primitif 2024.

Vote : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

